

Secteur contenus

Journée de réflexion disciplinaire

Sciences Economiques et Sociales

Cher(e) collègue,

La prochaine journée de réflexion disciplinaire du SNES aura lieu le :

Jeudi 27 mars 2008
De 9 heures 30 à 17 heures 30
46 avenue d'Ivry - Salle du 6^e étage
75647 Paris Cedex 13 - M^o Porte d'Ivry

Ordre du jour (indicatif)

- Point sur l'actualité.
- L'avenir de la filière ES
- L'enseignement des SES (notamment sa place en seconde) et ses contenus
- Les épreuves du bac en SES
- La formation des enseignants de SES (initiale et continue, les stages IDE...)

Si vous travaillez le jeudi, nous vous rappelons que la demande d'autorisation d'absence (jointe) pour participer à cette journée devra être remise à votre chef d'établissement un mois à l'avance, **soit le 26 février au plus tard**. L'absence pour stage syndical est un droit. Vos frais de déplacement seront pris en charge sur la base d'un remboursement SNCF deuxième classe.

En espérant que vous serez parmi nous lors de cette prochaine journée disciplinaire, nous vous adressons nos salutations syndicales.

Si vous souhaitez participer à cette journée, merci de le confirmer sur
contenus.secretariat@snes.edu

Si vous ne pouvez être des nôtres, n'hésitez pas à nous faire parvenir observations ou propositions, par courrier ou sur contenus.secretariat@snes.edu en mentionnant « à l'attention du Groupe SES ».

Georges ORTUSI, responsable du groupe SES (georges.ortusi@snes.edu)

*Les frais de déplacements seront pris en charge par le Snes pour les **adhérents**. Mais nous insistons particulièrement pour que vous fassiez en temps utile (au moins un mois avant) la démarche pour obtenir un billet SnCF Prem's ou duo. Enfin tout déplacement "avion" à l'intérieur du territoire métropolitain implique un accord préalable de la trésorerie nationale sur la base de propositions tarifaires qui privilégieront la recherche de réductions et de billets dégriffés, proposés notamment par Air France, Easy Jet . S'adresser à Mme Elyane Pierron 01 40 63 28 47 ou 01 40 63 27 18.*